Brioude (43) : D. Chadhouli et I. Daim condamnés pour s’être acharnés sur un homme le soir de la fête de la musique. “Il a été découpé comme un morceau de viande”

27/08/2022 à 17h10



Trois Brivadois condamnés pour violence par le tribunal du Puy-en-Velay

« Vous auriez pu le tuer ! » tonne le président du tribunal. Mardi, trois Brivadois comparaissaient pour s’être acharnés sur un homme, le soir de la fête de la musique à Brioude.

(…) Le 22 juin dernier, tôt le matin, les gendarmes découvraient un homme inconscient place du Mazel à Brioude ; alcoolisé, il présentait plusieurs plaies au bras, une à la cuisse de 20 cm. Trois tendons ont été sectionnés entraînant 2 mois d’incapacité de travail.

(…) À l’origine de ce règlement de compte justement, une dette de stupéfiants. Après l’attaque, les agresseurs prenaient la fuite, excepté l’un qui venait lui porter secours avec un témoin ; sans ça, la victime aurait pu succomber à ses

blessures.

« Si ce n’est pas une tentative de meurtre, je ne sais pas ce qu’est une tentative de meurtre ! Ce dossier aurait pu se retrouver aux Assises […] Monsieur a été découpé comme un morceau de viande », insiste le président du tribunal. (…)

Daim Chadhouli a été condamné à 3 ans de prison ferme, Ismail Daim à 2 ans de prison ferme et le dernier prévenu a écopé d’une peine de 18 mois de prison avec sursis.

L’Eveil

(Merci à Vercingetorix43)